



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff

Tél/fax : 01 46 57 85 85

e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

**CONGRES ANNUEL de L'USP
8, 9 et 10 mars 2024 à Paris**

RESTE A CHARGE

La Sécurité sociale est « la garantie donnée à chacun, qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes » (Alexandre Parodi, ministre du Travail, 1945).

Le président de la République qualifie de « bonne mesure » la hausse du reste à charge des assurés sociaux pour les responsabiliser.

Quelle supercherie !

Doublement des franchises sur les médicaments, remise en question des ALD, « taxe lapin », réduction des arrêts de travail, restriction des conditions d'attribution de l'AME, remise en cause des frais de transports sanitaires... tout est fait pour culpabiliser les patients forcément fautifs et abuseurs, dans une infantilisation croissante.

L'USP, réunie en congrès les 8, 9 et 10 mars 2024 à Paris, dénonce à nouveau la poursuite du démantèlement de la Sécurité sociale, comme l'ensemble de la protection sociale.